

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies créés par nous-mêmes ou par des tiers pour vous proposer du contenu personnalisé.

Pour en savoir plus sur la protection de vos données, [cliquez-ici](#).

Accepter

Personnaliser les cookies

Se connecter | S'inscrire

Play Suisse | À propos - Radio Télévision Suisse

INFO

SPORT

CULTURE

PLAY RTS

RADIO

RECHERCHER

TV

PROGRAMME TV

MÉTÉO

PLUS

INFO

EMISSIONS TV ▼

RADIO ▼

PODCASTS ▼

COVID ▼

SUISSE ▼

MONDE

Rechercher

ECO

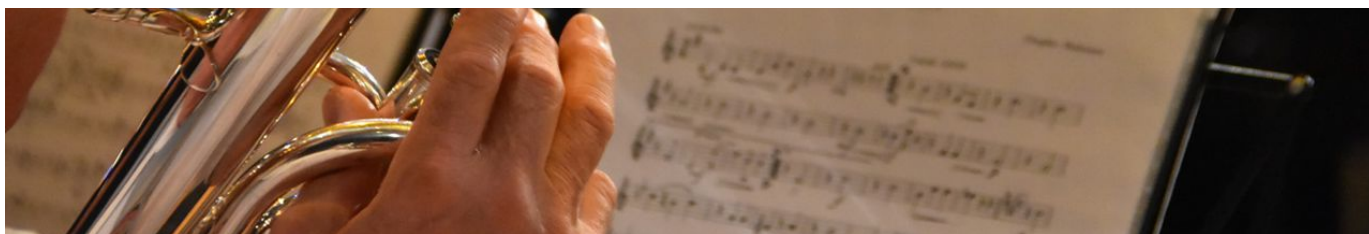
PLUS ▼

## Suisse

Modifié dimanche à 10:27

# Les fanfares, autorisées à répéter à 15, vont lancer une pétition lundi





Le Conseil fédéral autorise les fanfares et autres ensembles à répéter à 15 personnes / Le 12h30 / 2 min. / samedi à 12:31

**Alors que fanfares et autres ensembles musicaux sont autorisés à répéter par groupe de 15, contre 5 jusqu'ici, cet assouplissement décidé mercredi par le Conseil fédéral laisse perplexe le milieu de la musique amateur. Une pétition sera lancée en ligne lundi.**

Face aux nouvelles règles édictées par le Conseil fédéral, musiciens, musiciennes, directeurs et directrices de fanfare sont unanimes à déclarer qu'elles seront très difficiles voire impossibles à appliquer.

Un espace de 25 mètres carrés doit être dégagé autour de chaque personne, éloignant considérablement les instruments les uns des autres. De plus, il faut disposer d'une salle de 375 m<sup>2</sup>, c'est plus grand que la plupart des salles de gym, a relevé Luana Menoud-Baldi, présidente de l'Association suisse des musiques, sur les ondes de la RTS.

**>> Lire aussi: Terrasses, cinémas ou stades pourront rouvrir dès lundi: les assouplissements décidés par le Conseil fédéral**

## Incompréhension

L'Association suisse des musiques ne cache pas son incompréhension, d'autant qu'elle a rappelé, juste avant Pâques, aux instances fédérales que les instruments à vent ne sont pas des propagateurs de virus, études scientifiques à l'appui.

Elle compte bien riposter en lançant une pétition sur internet ce lundi.

A cette date, les chœurs et chorales, privés jusqu'ici de toute réunion, pourront eux aussi répéter à 15. En respectant un mètre cinquante de distance entre chaque chanteur et chanteuse qui devront porter un masque.

Julie Rausis/lan

Publié dimanche à 09:20 - Modifié dimanche à 10:27

## À consulter également



**La réouverture? "Un risque calculé, mais certainement pas un chèque en blanc", prévient Alain Berset**

**Info**

Mercredi à 20:10



**Le Conseil fédéral autorise les fanfares et autres ensembles à répéter à 15 personnes**

**Le 12h30**

Samedi à 12:31



**Les fanfares forcées de se réinventer pour cause de Covid.**

**12h45**

Le 19 décembre 2020



**Le dossier consacré à l'épidémie de coronavirus**

**L'épidémie de coronavirus**

Le 12 novembre 2020

## À propos de la RTS

A propos

FAQ

Conditions générales

Charte de confidentialité

Contact

Travailler à la RTS

Communiqués de presse

Play Suisse

Recevoir nos programmes

Comment écouter nos podcasts

Ventes aux professionnels

Visiter les studios

RTS Avec Vous

RTSR

Médiation

Assister aux  
émissions

La Boutique RTS

SRF | RSI | RTR | SWI

---

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et  
télévision